

[Français]

Dans une société démocratique, monsieur le président, il est essentiel que ceux à qui, comme la GRC et le Service de sécurité, revient la tâche d'appliquer la loi et de protéger nos libertés fondamentales puissent compter sur l'appui entier des citoyens. Cet appui, en retour, doit trouver son fondement dans la foi des citoyens à l'effet que ceux qui les protègent se sentent eux-mêmes liés et sont de fait liés par nos lois dans l'accomplissement de leurs tâches.

La GRC et le Service de sécurité s'acquittent du mieux qu'ils le peuvent de responsabilités que de rapides changements sociaux et autres rendent de plus en plus complexes. Je ne crains pas d'affirmer que leur rendement dans l'ensemble se compare avantageusement à celui des meilleurs corps policiers, autant au Canada qu'à l'étranger. Il serait naïf de prétendre que des erreurs ne sont jamais commises. Bien sûr, il arrive que des erreurs soient commises. La volonté du gouvernement autant que celle de la GRC, volonté que je ne saurais trop affirmer, de traiter ces manquements, lorsqu'ils se produisent, avec force et vigueur mais aussi avec équité encourage, je l'espère, tous les Canadiens à continuer de procurer, en dépit de ces manquements, aux membres de notre corps policier national l'estime et le soutien dont ils ont besoin dans l'accomplissement de leurs tâches. Monsieur le président, j'avais promis de faire à la Chambre une déclaration sur les faits en réponse à de nombreuses questions soulevées au cours des dernières semaines, et je pense que ma déclaration est conforme à cette responsabilité que j'ai acceptée à l'égard de la Chambre.

● (1230)

[Traduction]

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, au nom de mon parti, je voudrais dire au solliciteur général (M. Fox) que la déclaration détaillée qu'il vient de nous faire renferme évidemment de bonnes et de mauvaises nouvelles. Parmi les bonnes nouvelles, on reconnaît les graves déficiences de certains aspects du travail de la GRC et du personnel ministériel. Quant aux mauvaises nouvelles, la déclaration soulève réellement plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. De plus, il aurait été utile que l'opposition soit prévenue un peu plus tôt de cette longue déclaration soigneusement préparée. Toutefois, je ne veux pas être injuste, mais, dans un sens, elle est caractéristique de la manière dont on a mené toute cette affaire, avec le maximum de secret et le minimum de divulgation jusqu'à la dernière minute.

**Des voix:** C'est honteux!

**M. MacKay:** Une chose se dégage nettement: une foule de gens ont oublié une foule de détails. Il s'agit de personnes intéressantes, notamment l'ancien commissaire Higgitt, John Starnes et l'actuel ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer).

Le document renferme un grand nombre de contradictions. Par exemple, à la page 5 de la déclaration ministérielle, on dit que les dossiers du solliciteur général ne renferment aucun rapport écrit sur l'entrée illégale, et pourtant, le 18 mai 1976, le solliciteur général d'alors disait au député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal) qu'il avait en mains un rapport complet de la GRC. Ce rapport n'a jamais été déposé, mais il serait bien utile qu'il le soit.

*Gendarmerie royale du Canada*

**Des voix:** Bravo!

**M. MacKay:** Le ministre a accusé dans sa déclaration le ministre de la Justice du Québec d'avoir tenu des propos qui n'étaient pas conformes aux faits.

**M. Stanfield:** On peut se passer de lui.

**M. MacKay:** Sans doute, mais je crois qu'il mérite une chance de dire son mot à ce sujet; j'y reviendrai d'ailleurs dans un instant. Les contradictions sont nombreuses, mais pour moi, qui suis raisonnablement sceptique—mais pas injustement, j'espère—celle qui me préoccupe le plus concerne le rôle de l'inspecteur Cobb quand il faisait partie du cabinet du solliciteur général d'alors. Sauf erreur, son rôle, et celui des autres personnes de son rang, était de faciliter en quelque sorte la communication de questions importantes qui intéressaient le gouvernement et la GRC. Cet homme, qui a maintenant plaidé coupable pour sa participation à cet incident, a travaillé avec le solliciteur général peu de temps après, dans son propre cabinet, et apparemment la chose n'a pas été divulguée au solliciteur général. Pour moi, cela est incroyable. Bien des choses exigent absolument une explication, et il est difficile de savoir par quoi commencer dans cette déclaration.

Si l'affaire n'était pas si grave, elle pourrait passer pour une tragi-comédie d'erreurs. Le solliciteur général de l'époque, l'actuel ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand), que la Chambre pressait de questions, a prétendu que c'est en mars 1976, sauf erreur, que cette affaire lui avait été signalée pour la première fois. Même si elle a fait l'objet d'une enquête assez poussée par la suite, j'ai dû lui apprendre à la Chambre quelques semaines plus tard qu'un homme procédait à une enquête, celui-là même qui s'est maintenant reconnu coupable de l'accusation de cambriolage. N'est-ce pas là un très étrange concours de circonstances? J'ai déclaré à l'époque que c'était s'écarter drôlement de la méthode normale d'investigation. C'est peut-être qu'on a suivi la tradition selon laquelle il faut un voleur pour en attraper un autre. Il n'y a malheureusement rien d'amusant là-dedans. C'est en réalité une affaire très grave, car elle pourrait, si elle est mal menée, ruiner la réputation de la GRC, organisme que beaucoup de Canadiens tiennent pour un modèle d'intégrité et une absolue garantie du respect de la loi.

**Des voix:** Bravo!

**M. MacKay:** Toute cette affaire nous remet en mémoire une séance de comité à peine croyable qui eut lieu le lundi 17 mars 1975 et au cours de laquelle l'actuel ministre des Approvisionnements et Services et son collègue des Affaires indiennes et du Nord canadien, deux anciens solliciteurs généraux, flanqués du commissaire de la GRC, tentèrent d'élucider des déclarations contradictoires très intéressantes à propos de ce que l'ancien solliciteur général, l'actuel ministre des Approvisionnements et Services, savait du scandale du port d'Hamilton.

Toute cette affaire nous rappelle ce scandale et soulève bien des questions sur l'attitude des ministres responsables de la Gendarmerie royale, car le manque de communication et l'absence de directives ont entraîné apparemment une certaine incurie. Toute l'affaire dépasse l'entendement et voilà que ça recommence. Cinq ans après avoir reçu une plainte sur le cambriolage des locaux d'une agence de nouvelles de Montréal, les Communes ont enfin reçu une explication du solliciteur général, après avoir joué aux chaises musicales pendant